



Conseil municipal du 10 février 2020

MOTION
proposée par Roland Foissac

Les agents de la Fonction publique, et donc les agents municipaux d'Albi et de la C2A, sont légitimement inquiets devant le projet de loi de « réforme des retraites » proposé par le gouvernement.

Avec ce projet de loi, il en serait fini du calcul de leur retraite basé sur les 6 derniers mois d'activité et 75% du dernier traitement. Le nouveau calcul prenant en compte toute la carrière, donc les traitements les plus faibles du début de carrière entraînerait une baisse des pensions de l'ordre de 25 à 30%.

Les agents seraient également perdants avec la suppression de la « catégorie active », garante de la prise en compte de la pénibilité. Cette suppression obligerait les personnels concernés à travailler plusieurs années supplémentaires en plus de voir le montant de leur pension diminuer.

La modification du mode de calcul des pensions de réversion est aussi source d'inquiétudes avec un recul annoncé par l'instauration d'une condition d'âge. Le nouveau mécanisme implique que le veuf ou la veuve soit à la retraite et donc âgé(e) d'au moins 62 ans.

Ce projet de loi entraîne la suppression de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et le pillage de ses fonds de réserve, suscitant l'opposition de toutes les organisations syndicales. C'est également la baisse brutale du montant des majorations pour enfant mais aussi le gel du point d'indice jusqu'en 2022, gel qui a déjà fait perdre une part considérable de rémunération depuis 2000 (près de 400 euros mensuels pour certains agents de catégorie C).

Les agents et leurs syndicats représentatifs nous font part de leurs inquiétudes et de leur franche opposition à ce projet de loi.

Nous, leur employeur, Conseil municipal (communautaire), sommes solidaires et appuyons leur demande que ce projet soit retiré et que s'engage un débat public sur une réforme juste du régime actuel par répartition.

ALBI, le 6 février 2020